

REGLEMENT DE CONSULTATION (RC)

Pouvoir Adjudicateur : AUDENCIA

Marché pour la fourniture de distributeurs automatiques

Procédure Adaptée – n° marché : 2020 RTPN 4025

(selon les dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 du code de la commande publique)

Date limite de réception des candidatures et des offres

Au plus tard le 21 avril 2020 - 12 Heures

Cette consultation fait l'objet d'une annonce parue :

- Sur notre site de dématérialisation : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>
- Sur le site internet : <http://nantesstnazaire.cci.fr/>
- Ouest France

NB :

L'article R.2132-7 du code de la commande publique prévoit ceci : « Sous réserve des dispositions des articles R.2132-11 à R.2132-13 du code de la commande publique, les communications et les échanges d'informations lors de la passation d'un marché en application du présent livre ont lieu **par voie électronique**. »

FORMAT DE SIGNATURE ELECTRONIQUE PRECONISE : PADES

SOMMAIRE

LISTE DES ABREVIATIONS	3
ARTICLE 1 OBJET DE L'APPEL D'OFFRES	3
ARTICLE 2 DESCRIPTION DU MARCHÉ	3
2.1 Procédure de passation du marché.....	3
2.2 Nombre de titulaire.....	3
2.3 Allotissement.....	3
2.4 Durée du marché.....	4
2.5 Variantes.....	4
2.6 Prestation Supplémentaire Eventuelle (PSE).....	4
2.7 Modifications du dossier de consultation.....	4
2.8 Demande de renseignements.....	4
2.9 Classification CPV.....	5
2.10 Contenu du dossier de consultation des entreprises (DCE).....	5
2.11 Obligation des candidats.....	5
2.12 Délai de validité des offres.....	5
2.13 Prestations similaires.....	5
ARTICLE 3 MONTANT DU MARCHÉ	6
ARTICLE 4 CONTENU DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	6
ARTICLE 5 DELAI DE RECEPTION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	7
ARTICLE 6 JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	7
6.1 Sélection des candidatures.....	7
6.2 Choix de l'offre économiquement la plus avantageuse.....	8
ARTICLE 7 REMISE DE PLUSIEURS OFFRES PAR UN MÊME CANDIDAT	9
ARTICLE 8 SUITE A DONNER A LA CONSULTATION	9
ARTICLE 9 NEGOCIATION	9
ARTICLE 10 VOIES ET DELAIS DE RECOURS	9

LISTE DES ABREVIATIONS

AAPC	: Avis d'Appel Public à la Concurrence
BOAMP	: Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics
CCAG	: Cahier des Clauses Administratives Générales
CCP	: Code de la Commande Publique
DU	: Document Unique
DCE	: Dossier de Consultation des Entreprises
JAL	: Journal Annonces Légales
PA	: Pouvoir adjudicateur
RC	: Règlement de la consultation

ARTICLE 1 OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

L'objet du marché est la fourniture et l'installation de distributeurs automatiques pour le compte d'**AUDENCIA**, 8 route de la jonelière, 44312 Nantes Cedex 3,

Pour les sites de livraison suivants :

- **Audencia Atlantic Campus**, 8 route de la jonelière, 44312 Nantes Cedex 3,
- **Audencia Média Campus**, 41 boulevard de la Prairie-au-Duc, 44200 Nantes (à compter de juillet 2021).

ARTICLE 2 DESCRIPTION DU MARCHÉ

2.1 Procédure de passation du marché

La procédure retenue est celle de la procédure adaptée suivant les dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 du CCP.

Les prestations font l'objet d'un marché à bons de commande suivant les dispositions des articles R.2162-13 et R.2162-14 du code de la commande publique. Avec un maximum de 135 K€ HT pour l'ensemble de la durée du marché soit 4 ans.

2.2 Nombre de titulaire

1

2.3 Allotissement

Le marché est constitué d'un lot unique.

Les candidats doivent soumissionner pour la réalisation de l'ensemble des prestations du lot.

2.4 Durée du marché

Date estimative de début de marché : 25 juin 2020 ou date de réception de notification du marché, pour le site d'AUDENCIA Atlantic Campus. Concernant le site du Média Campus, le marché débutera à compter du 16 octobre 2021.

Durée du marché : 1 an renouvelable 3 fois par tacite reconduction par période d'un an, avec possibilité de résiliation à tout moment après un préavis de 4 mois. La date de fin commune à l'ensemble des distributeurs est fixée 25 juin 2024, ou bien à plus 4 ans à compter de la date de réception de la notification du marché.

En cas de non reconduction du marché, AUDENCIA le notifiera au titulaire 2 mois avant la date anniversaire du marché. Dépassé ce délai et / ou en cas d'absence de non reconduction, le marché est automatiquement reconduit pour une période supplémentaire, jusqu'au terme maximum du marché.

Dans le cas de la résiliation de marché, la décision de résiliation est notifiée aux titulaires. La résiliation prend effet à la date fixée dans la décision de résiliation.

2.5 Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées

2.6 Prestation Supplémentaire Eventuelle (PSE)

Les candidats devront proposer une offre avec ou sans redevance sur le chiffre d'affaires des machines.

2.7 Modifications du dossier de consultation

AUDENCIA se réserve le droit d'apporter au plus tard le 16 avril 2020, les modifications de détails au dossier de consultation.

Toutefois, ces modifications ne pourront pas porter sur les éléments substantiels de la consultation ou du cahier des charges. En cas de modification substantielle, un délai supplémentaire de remise des offres sera accordé aux sociétés.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2.8 Demande de renseignements

Les renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus en déposant vos questions sur notre plate-forme de dématérialisation de nos marchés : www.marches-publics.gouv.fr jusqu'au 14 avril 2020. Toute demande déposée après cette date limite n'obtiendra pas de réponse de la part d'AUDENCIA. Les réponses apportées par AUDENCIA pourront être communiquées jusqu'au 16 avril 2020.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier, ajouté des éléments de réponse apportés par AUDENCIA, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

2.9 Classification CPV

- 429681000 - Distributeurs de boissons

2.10 Contenu du dossier de consultation des entreprises (DCE)

Le dossier de consultation est composé des éléments suivants :

- Le présent Règlement de la Consultation (RC) et son annexe concernant la dématérialisation
- Le Document Unique (DU) valant acte d'engagement (AE) et cahier des clauses particulières (CCP),
- Le Bordereau des Prix (BP)
- Photos Aménagement actuel Corner Bâtiment EST

2.11 Obligation des candidats

Les candidats se doivent de signaler toute erreur, omission, imprécision, contradiction ou ambiguïté qu'ils pourraient déceler dans les documents faisant partis de la présente consultation.

Les candidats sont à inviter :

- Soit à signaler les difficultés prévisibles le temps de l'épidémie de Covid-19 et de l'entrée en vigueur de l'arrêté du 15 mars 2020 complétant l'arrêté du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19,
- Soit à en tenir compte directement dans l'élaboration de leur offre.

2.12 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à cent vingt (120) jours à compter de la date limite de remise des offres fixée au règlement de consultation.

2.13 Prestations similaires

AUDENCIA se réserve la possibilité de confier au titulaire du marché, en application de l'article R.2122-7 du CCP, des marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celles qui lui sont confiées au titre du présent marché dans le cadre d'une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence.

La durée pendant laquelle ces nouveaux marchés pourront être conclus ne peut dépasser trois ans à compter de la notification du présent marché.

ARTICLE 3 MONTANT DU MARCHÉ

Les montants de la prestation sont contractuels et précisés au sein du Bordereau des Prix (BP). Ils ne pourront être modifiés ni pendant la consultation ni en cours d'exécution.

Les montants des prestations sont fermes la première année du marché et révisables les années suivantes à la date anniversaire et ce au regard de la formule du document unique (DU) valant d'acte d'engagement et CCP.

ARTICLE 4 CONTENU DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Le dossier de consultation est remis gratuitement aux entreprises sur notre plate-forme de dématérialisation : www.marches-publics.gouv.fr. L'inscription est gratuite et rapide.

Il est important de rappeler qu'en cas de modification de la consultation (dates, rectificatifs/compléments, questions/réponses), nous devons être en mesure de vous contacter pour vous transmettre les éléments actualisés. C'est pourquoi nous vous conseillons de vous authentifier et de laisser vos coordonnées sur la plate-forme pour télécharger le DCE.

Aussi, les éléments de la candidature ou de l'offre, qui doivent être entièrement rédigés **en langue française**, pourront faire l'objet, de demandes de précisions et de compléments.

Contenu des candidatures et des offres		
	Réponse électronique (obligatoire en cas de réponse en groupements d'entreprises)	Documents qui seront demandés au seul candidat retenu
Lettre de candidature DC1	x	
Lettre de déclaration DC2	x	
Déclaration de sous-traitance DC 4 (en cas de présentation d'un sous-traitant)	x	
Attestation de régularité fiscale de l'année en cours, du mandataire et de chaque membre du groupement		x
Attestation sociale de l'année en cours, du mandataire et de chaque membre du groupement		x
Attestation relative à la lutte contre le travail dissimulé, dûment complétée, accompagnée des pièces justificatives, datée		x
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations qui font l'objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices ou la lettre de déclaration DC2		x
Copie du jugement prononcé, si le candidat est en redressement judiciaire	x	
Le document unique (DU) valant acte d'engagement et cahier des clauses particulières complété et daté	x	signé électroniquement format PADES recommandé
Le Bordereau de Prix (BP) complété et daté	x	
Attestations d'assurance	x	x
Une liste de références effectuées par les candidats au cours des trois dernières années pour des prestations similaires dans les domaines qui font l'objet du présent marché	x	
Certification qualité le cas échéant	x	
Une note concernant vos délais d'intervention, de rétablissement et de maintenance		
Un projet d'aménagement du corner du bâtiment EST (légère esquisse, plans, photos d'existants etc...)		

Un mémoire justificatif des dispositions que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution du marché, notamment un planning de mise en place	x	
Une présentation liée à votre méthodologie face aux installations, dépannages ou changement des machines	x	
Une présentation du contrôle, approvisionnement (fréquence), nettoyage et gestion des dates de péremption des aliments	x	
Une présentation des produits proposés et du renouvellement de la gamme par ligne d'article du bordereau des prix	x	
L'engagement du candidat vers des actions RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) mises en œuvre dans les domaines qui font l'objet du présent marché, notamment : <ul style="list-style-type: none"> • les propositions de système de recyclage des déchets en provenance des distributeurs • le choix des produits afin de proposer une gamme alternative plus diététique et naturelle Attestation par le Label Fairtrade ou tout label comportant des exigences équivalentes	x	

Si après les 5 jours ouvrés à compter de la demande de documents d'AUDENCIA auprès du candidat retenu, celui-ci n'est pas en mesure de fournir les documents demandés, ou si des écarts ont été constatés entre l'offre remise initialement après négociation ou mise au point avec l'acheteur et l'offre signée, le marché sera attribué à l'offre classée en 2^{ème} (sous réserve qu'elle fournisse à son tour les documents demandés).

Dans le cas où un candidat fournirait dans sa candidature ou son offre des éléments relatifs à ses conditions générales de vente, AUDENCIA ne les prendrait pas en compte.



La signature électronique des documents n'est plus requise lors du dépôt de votre offre. Elle ne sera demandée qu'à le ou les attributaires des lots du présent marché.

ARTICLE 5 DELAI DE RECEPTION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

La candidature et l'offre devront parvenir à l'adresse suivante : www.marches-publics.gouv.fr

Au plus tard le 21 avril 2020 - 12 Heures

Les dossiers déposés après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ne seront pas retenus.

ARTICLE 6 JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

6.1 Sélection des candidatures

Seront éliminés :

- Les dossiers reçus après la date et l'heure limites de dépôt figurant au présent règlement ;
- Les candidatures incomplètes et ne présentant pas les documents énoncés au présent règlement Toutefois et conformément à l'article R-2144.2 du CCP, si le pouvoir adjudicateur constate que les pièces dont la production était réclamée sont absentes ou incomplètes, elle peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou de compléter ces pièces dans un délai identique pour tous les candidats et qui ne saurait être supérieur à dix jours.

- Les candidatures qui ne sont pas recevables ;
- Les candidats dont les garanties professionnelles, techniques et financières sont insuffisantes au regard des critères suivants :
 - Garanties financières
 - Moyens humains et techniques
 - Capacités professionnelles

6.2 Choix de l'offre économiquement la plus avantageuse

Les offres seront jugées en tenant compte des critères suivants, classés par ordre de priorité décroissante et pondérée :

- Qualité technique de l'offre : 50 %
 - Qualité des produits proposés, renouvellement de la gamme...
 - Qualité des moyens mis en œuvre pour l'exécution du marché (installation, dépannage, maintenance, délais...)
 - Qualité de la méthodologie concernant l'approvisionnement, le nettoyage et la gestion des aliments
- Prix de revente public des produits proposés avec ou sans redevance : 30 %
- L'engagement du candidat vers des actions RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) mises en œuvre dans les domaines qui font l'objet du présent marché : 20 %
Notamment :
 - Le choix des produits afin de proposer une gamme alternative plus diététique, nutritive et naturelle (ex du circuit court)
 - Les propositions de système de recyclage des déchets en provenance des distributeurs

Méthode de notation pour l'analyse comparative des offres :

- Pour le critère « Prix » : Note de l'offre analysée = (Note maximale (sur 5) x prix le plus bas) / Prix de l'offre analysée
- Pour le critère « Qualité technique de l'offre » et « actions RSE » :

Une note de 0 à 5 sera attribuée au regard de l'échelle de notation suivante : 0 = aucune information ou hors sujet ; 1 = très inadaptée ; 2 = inadaptée ; 3 = moyenne / standard ; 4 = très adaptée ; 5 = optimale / au-delà du besoin. Des ½ points pourront être accordés.

Une fois les notes renseignées, AUDENCIA multipliera ces notes par les pondérations associées à chaque critère. Puis, AUDENCIA fera la somme pour chaque candidat et c'est le candidat qui aura la plus grande somme qui sera le titulaire du présent marché. Au cas où deux candidats obtiendraient la même note finale, celle ayant présenté l'offre de prix la plus basse sera retenue.

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées dans le bordereau des prix unitaires et les autres pièces de l'offre, il ne sera tenu compte que du ou des montants corrigés pour le jugement de la consultation. Toutefois si l'entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à les rectifier avant l'attribution ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme offre irrégulière.

ARTICLE 7 REMISE DE PLUSIEURS OFFRES PAR UN MÊME CANDIDAT

Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même candidat, seule est ouverte la dernière offre reçue par voie électronique dans le délai fixé pour la remise des offres.

ARTICLE 8 SUITE A DONNER A LA CONSULTATION

AUDENCIA se réserve la possibilité de ne pas donner suite à la présente consultation ou de ne pas retenir la totalité des prestations. Il ne sera versé aucune indemnité aux candidats ayant remis une offre.

ARTICLE 9 NEGOCIATION

AUDENCIA négociera **les offres classées 1^{er} et 2^{ème}** suivant les critères d'évaluation des offres. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments et composantes d'une offre d'un candidat, sous toute forme que ce soit.

Les échanges se feront par courrier électronique à l'adresse indiquée par le candidat dans son dossier de candidature (AUDENCIA ne pourra être tenue responsable de la non consultation par le candidat de sa messagerie)

Au terme de la négociation, les offres seront à nouveau analysées conformément aux critères de jugement des offres.

AUDENCIA peut attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

ARTICLE 10 VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Le présent contrat est régi par le Droit français. Les tribunaux français sont seuls compétents.

En cas de différend concernant son interprétation ou son exécution, les parties s'engagent à faire leurs meilleurs efforts pour parvenir à un règlement amiable.

Si toutefois elles ne peuvent parvenir à un accord, dans un délai d'un mois à compter de la notification écrite du différend par l'une ou l'autre des parties, le différend sera soumis au Tribunal Administratif de Nantes seul compétent pour connaître du litige.

Procédures de recours :

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif
6 allée Ile Gloriette BP 24111
44041 Nantes Cedex 1
Tel : 02 40 99 46 00
Courriel : greffe.ta.nantes@juradm.fr

Introduction des recours :

- ✓ Référé pré contractuel conformément aux délais et dispositions de l'article L551.1 et s. Du Code de Justice Administrative.
- ✓ Référé contractuel conformément aux délais et dispositions de l'article L551.13 et s. Du Code de Justice Administrative.
- ✓ Recours de plein contentieux ouvert aux concurrents évincés, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal administratif

6 allée Ile Gloriette BP 24111

44041 Nantes Cedex 1

Tel : 02 40 99 46 00

Courriel : greffe.ta.nantes@juradm.fr